

# APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## Conception

Ce cours a été conçu dans le cadre du projet collectif professionnel Master 2 ACREDITE - Promotion 2017-2018.

## Objectifs généraux

Au terme de ce cours, vous devriez :

- Être sensibilisé aux problèmes environnementaux
- Comprendre les enjeux du développement durable
- Connaître les actions menées dans le cadre du développement durable
- Mener une réflexion militante pour le développement durable
- Connaître le processus de mise en œuvre des solutions citoyennes pour le développement durable.
- Avoir développé des compétences et des attitudes en faveur la réalisation des objectifs du développement durable
- Comprendre et adhérer aux politiques locales et nationales sur le développement durable
- Être capable d'identifier et d'encourager des actes de développement durable dans son pays, dans sa localité

## Résumé

Ce cours aborde la question du Développement durable depuis la prise de conscience à l'échelle planétaire 70 dans les années jusqu'à aujourd'hui, témoignant d'une évolution conceptuelle d'une part, et de la mise en place progressive d'une gouvernance et d'un plan d'action progressifs du Développement durable jusqu'à sa forme contemporaine.

Introduction.....	3
I. Approche interdisciplinaire du Développement durable .....	4
A. Naissance et évolution historique du concept .....	4
1. De l'origine et fondements du concept : .....	4
2. De l'historique des sources environnementales des principes du développement durable .....	5
B. Approche économique du développement durable .....	7
1. De la croissance à un développement durable.....	7
2. Les enjeux économiques .....	9
C. Approche sociale du développement durable .....	13
1. Les politiques sociales pour l'essor des domaines sociaux, économiques et environnementaux .....	13
2. Thématiques majeures et principes sociaux du développement durable.....	14
D. Approche environnementale du développement durable .....	16
1. Des ressources limitées .....	16
2. Protéger la biodiversité .....	16
3. Limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.....	16
E. Approche culturelle du développement durable .....	20
1. Développement durable et culture : des notions complexes.....	20
2. Protéger le patrimoine culturel .....	20
F. La nécessité d'une approche interdisciplinaire .....	22
1. Le développement durable : une notion au croisement de plusieurs dimensions...22	
2. Le programme 2030 du PNUD : une approche interdisciplinaire.....	23
II. Mise en œuvre des politiques du développement durable : les outils, les acteurs et les modes de gouvernance .....	25
A. Soutenabilité forte ou soutenabilité faible ?.....	25
B. Les acteurs du développement durable .....	26
1. Organisations et institution internationales : .....	26
2. Organisations régionales : .....	27
3. Les États.....	28
4. Les collectivités territoriales locales .....	28
5. Les entreprises.....	28
6. Les citoyens .....	28
C. Les outils du développement durable .....	29
1. Les outils économiques de la politique climatique.....	29
2. Les outils pour permettre une plus grande égalité et cohésion sociale: la dimension sociale du DD .....	29
3. Les outils pour un meilleur respect de l'environnement.....	30
4. Les outils pour protéger la diversité culturelle : l'éducation comme clé de la réussite	
31	
D. Gouvernance du développement durable .....	32
1. Définition de la Gouvernance.....	32
2. Une évolution dans le concept et dans la forme .....	32
3. Bien gouverner le développement durable : la problématique .....	33
4. La gouvernance, entre cadre de référence et évaluation .....	33
Conclusion .....	35
Bibliographie .....	36
Annexe.....	38

## **Introduction**

Le Développement durable est un concept complexe, en ce sens qu'il représente à la fois le chemin et la destination empruntés par l'humanité en matière d'environnement, de projet de société et de culture humaine. Souvent présenté comme l'articulation entre quatre domaines, les quatre piliers, représentés par quatre cercles se chevauchant l'un l'autre, la simplicité apparente d'une telle représentation ne reflète en rien la complexité des ramifications qui sous-tendent le développement durable. L'organisation mise en place qu'elle soit à l'échelle mondiale, nationale ou territoriale est d'une telle diversité, qu'il est difficile d'avoir une image globale claire du « dispositif » développement durable.

Nous essaierons donc, à travers ce cours, de pénétrer cette complexité, par différentes approches, pour au final repérer toutes les composantes humaines, techniques et organisationnelles qui caractérisent le Développement durable.

# I. Approche interdisciplinaire du Développement durable

## A. Naissance et évolution historique du concept

### 1. De l'origine et fondements du concept :

La prise de conscience sur les rapports et interactions entre activités humaines et celles de l'environnement, qui sous entend l'écosystème ne date pas d'hier : elle était déjà soucieuse de préoccupations depuis le temps de gloire des philosophies grecques et romaines.

Cependant, la concrétisation de ces premières réflexions n'apparaît que dans la deuxième partie du XXe siècle, pour permettre au fil du temps, l'adoption du concept de développement durable, conçu de manière progressive au cours des trois dernières décennies du siècle.

En 1951, l'Union internationale pour la conservation de la nature ou UICN publie l'un des premiers rapports sur l'état de « l'Environnement » dans la totalité des pays membres des nations unies, et dans la totalité continents du globe. Il s'agit alors d'un rapport promouvant initialement des perspectives d'interactions équitables entre le domaine de l'économie et celui de l'écologie.

Les constats qui ont marqués les années 60, ont permis d'évoquer l'hypothèse que les activités économiques portent atteintes à l'environnement, dans son intégralité (les pollutions des usines qui entraînent un long cycle de pollution pouvant être aérien et marin).

Ainsi, le « Club de Rome » interpella le reste du monde en 1970 sur le danger que représente un développement basé sur la seule dimension économique à savoir la croissance, ainsi qu'un accroissement démographique trop important, en termes de gestion et d'exploitation des ressources, de pollution et d'abus sur les gisements naturels et autres systèmes écologiques exploitables. Bien que jusque-là, la réalité confirme que pour beaucoup encore : l'émergence économique et la préservation de l'environnement sont considérées comme incompatibles et contradictoires.

En 1972, la veille de la conférence des Nations-unies sur l'environnement qui s'est déroulée à Stockholm), son organisateur, Maurice STRONG, intègre lors d'une thématique sur « le réexamen des liens entre environnement et développement », l'initiative d'un modèle de développement économique en parfaite adéquation avec l'équité sociale et la conscience écologique incarnée de prudence, qui serait fondée, cette fois-ci, sur la suppression des contraintes, le soulagement des besoins plutôt que sur une doctrine de promotion incontrôlée et exagérée de l'offre.

C'est à partir de cet instant qu'est né le premier concept d'éco-développement, précurseur du concept du développement durable qui apparaît dans le 1972, le rapport Meadows (« Halte à la croissance ? », Club de Rome).

Une base conceptuelle exploitée par le français Ignacy ISACHS, qui travaille sur une initiative de réconciliation, voire de symbiose entre le développement humain et l'environnement, pour lui deux sous-concepts indissociables, évoquant ainsi la remise en question des modèles de développement adoptés par le « Nord » et le « Sud », un choix de modèle, particulièrement contradictoire, pouvant être le premier facteur du fossé grandissant englobant le domaine économique et environnementale.

Cette même conférence sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm se focalise donc consciemment sur les principaux tenants du développement. Concrètement, elle aboutit à la conception et mise en oeuvre du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement ou

PNUE, partie intégrante et complémentaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Progressivement, la notion d'éco-développement s'estompe du vocabulaire international, pour ne garder que le concept, voire le modèle d'un développement prenant également en compte les exigences sociales et écologiques, outre les contraintes et exigences économiques. Un modèle de développement qui compte bien poursuivre son chemin, par l'intermédiaire des actions des associations, ONG et institutions œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.

C'est à partir des années 80 que l'on constate et perçoit réellement l'existence de pollutions extra frontalières, provoquant les troubles climatiques tels que la détérioration de la couche d'ozone, la dégradation du temps accompagnés de ses pluies acides, l'érosion et la déforestation. Depuis, la nécessité et la prise de conscience internationale fait naître l'initiative d'une solidarité planétaire en matière d'écologie et d'environnement.

C'est en 1987, dans l'édition et la publication du compte rendu (voir rapport), intitulé : "Notre Avenir à Tous", attribué à la commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, que l'on inaugure pour la première fois le terme de "Sustainable Development", initialement proposé par l'UICN en 1980 dans la publication de son analyse sur la stratégie mondiale de la conservation.

Le terme fut donc naturellement traduit en français par « développement soutenable » puis « développement durable ». Un concept, plus qu'un simple terme, dont la philosophie évoque un développement qui satisfait aux nécessités du moment présent sans compromettre la possibilité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

C'est en 1992 à Rio de Janeiro que le concept développement durable sera consacré par 182 Etats pendant la conférence des Nations Unies sur le Développement et l'Environnement, connu aussi sous la dénomination de « sommet de la Terre ».

Plus tard, une autre conférence mondiale sur les droit de l'homme (ayant eu lieu en Vienne) en 1993, avait imposé ses exigences sur le droit de la communauté et de ses membres à un environnement sain, et le droit à l'évolution ainsi qu'au développement deux impératifs sujets à controverse et autours duquel des Etats Membres s'étaient opposés traditionnellement.

## **2. De l'historique des sources environnementales des principes du développement durable**

Parallèlement, et à l'origine, se souciant avant tout de la pollution de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles, les actions issues des Accords Multilatéraux sur l'Environnement, lors de sa première édition (se focalisant sur des accords et des décisions portant sur une préoccupation spécifique sur la préservation des ressources tel que la faune et la flore), s'est trouvé recadré pour une deuxième génération (1972) incluant les interactions entre le développement des sociétés et l'environnement.

Les actions issues des décisions des Accords Multilatéraux sur l'Environnement deviennent alors trans-sectorielles et intégrale. De ces accords sont nées les initiatives de convention sur les changements climatiques qui ont essentiellement pour objectif la gestion et la prouesse de contenir la concentration de gaz à effet de serre (dans l'atmosphère) à un degré préservant le système climatique de toutes dégradations directes et immédiates.

Par ce fait Les pays membres de l'OCDE se sont convenu à garder au même niveau, voire réduire, (à partir de l'an 2000), leurs production et pollution de (et par) gaz nocif ; au même seuil qu'en 1990. Des engagements qui se sont concrétisés en 1997, par l'adoption du le protocole de Kyoto qui définit les impératifs de réduction destinés aux pays.

Au cours des différentes rencontres successives, à savoir : celle de Buenos Aires en 1998, celle de Bonn en 1999, La Haye en 2000, la concrétisation et la mise en œuvre des dispositions du Protocole de Kyoto se trouvent confrontées à des obstacles croissantes, spécifiquement, par l'adoption et la mise en œuvre effectives des recours de flexibilité (à l'instar des permis à polluer, et de la création du concept de développement propre).

Plus récemment dans le cadre des accords de Paris (COP 21) et à Marrakech (COP 22), l'accent a été mis comme pour le protocole de Kyoto sur le passage à l'acte notamment concernant le réchauffement climatique.

#### **A RETENIR**

- ⇒ **Le concept de « développement durable » provient idéologiquement et historiquement de l'adoption du terme « éco-développement », lui-même ayant fait son apparition suites aux préoccupations internationales concernant la préservation de l'environnement tout en assurant un développement économique et sociale intergénérationnel. Et ce depuis 1970, la première alerte étant lancée par le « Club de Rome »**
- ⇒ **Le terme et le concept de Développement Durable, fut inauguré pour la première fois, dans la rédaction du rapport : « Notre Avenir à tous », attribué à la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.**
- ⇒ **Progressivement les conférences internationales de RIO, celle de KYOTO ainsi que la COP 21, aboutissent à l'élaboration des normes internationales contraignantes régissant l'atteinte des objectifs, fixés en matière environnementale mais aussi sociale, économique et culturelle.**

## B. Approche économique du développement durable

### 1. De la croissance à un développement durable

#### a - Une croissance nécessaire au développement mais pas suffisante

Comme nous avons pu le voir dans la partie historique pendant très longtemps seule la croissance est au cœur des préoccupations à la fois des sociétés et des économistes.

En effet dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle des fondateurs de la discipline comme Adam Smith ou David Ricardo (Pères du libéralisme) vont chercher à isoler les déterminants de la croissance (le libre-échange selon eux et la division du travail comme source de productivité pour Adam Smith) sans se soucier de son impact que ce soit sur le plan environnementale ou sociétal. Cette logique avant tout quantitative va se poursuivre pendant deux siècles même si dès la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle Karl Marx mettra en avant les limites de la recherche du profit pour certaines catégories sociales.

Ce n'est qu'au cours des années 80 que le paradigme évolue et où on commence à prendre conscience qu'un développement suppose aussi de prendre en considération des aspects plus qualitatifs liés au bien-être de la population : des pays peuvent voir leur croissance s'élever sans que pour autant la majorité de la population en bénéficie et parfois cette croissance peut se faire au détriment de certaines catégories (notamment les plus défavorisées) avec un accroissement des inégalités et des détériorations environnementales dont les populations les plus modestes sont souvent les premières victimes.

En 1991, le PNUD (programme des nations unies pour la développement) propose un nouvel indicateur qui prendra en compte d'autres dimensions que celle de la simple croissance comme le fait le PIB. Ainsi, l'IDH est né avec pour objectif de prendre en compte différentes dimensions aussi bien quantitatives que qualitatives puisque c'est un indicateur composite de trois variables :

- Le PIB par habitant
- L'espérance de vie à la naissance
- Le niveau d'éducation mesuré avec le taux de scolarisation des enfants et le niveau d'alphabétisation des adultes.

Ainsi comme on peut le constater dans le tableau suivant, avec l'IDH l'intégration de variables qualitatives conduit à déclasser certains pays par rapport à leur classement en terme de PIB et inversement : c'est notamment le cas ici des Émirats Arabes Unis qui bien que mieux classés que la Corée du Sud ou le Royaume Uni pour le PIB par habitant se retrouvent loin derrière dès l'instant où on intègre des variables plus qualitatives.

PAYS	PIB : Revenu national brut par habitant (PPA\$ 2011) 2016	IDH 2016
Emirats Arabes Unis	23ème	42ème
Corée du Sud	28ème	18ème
Royaume-Uni	25ème	16ème

Source : FMI ; PNUD, *Rapport sur le développement humain, 2017*

***b - La nécessité d'une croissance soutenable : le développement durable***

On va aussi progressivement aller au-delà de la simple notion de développement pour arriver à se poser la question d'une croissance soutenable qui permettrait un développement durable. Ainsi, sur le plan économique on peut opposer :

**- Les tenants d'une croissance zéro ou d'une décroissance**

D'après l'ONG *Global Footprint Network*, il faudrait 1,7 fois la planète pour subvenir à nos besoins en 2017 (cette ONG a déclaré que pour l'année 2017 compte tenu de la bio-capacité de la Terre l'humanité avait consommé la totalité de nos ressources et qu'elle vivait à crédit jusqu'au 31 décembre) et l'équivalent de 5 planètes si les 7,55 milliards d'humains adoptés le mode de vie américain. Ainsi les modes de production et de consommation de nombreux pays et notamment les plus développés sont particulièrement énergivores et source d'une dégradation environnementale incontestable.

Par conséquent, dès le Rapport Meadows certains adoptent une position radicale favorable à une croissance zéro voire une décroissance. Cette position ainsi que ses limites sont présentées dans cette capsule vidéo :



On voit donc bien que cette position suppose un changement considéré par beaucoup comme trop radical pour nos sociétés développées et des sacrifices qui pourraient sembler injustes pour les pays en voie de développement (stopper leur croissance alors même que la plupart des dégradations écologiques ne sont pas de leur fait).

Par ailleurs, les opposant à la décroissance mettent en avant le fait qu'elle serait coûteuse en emplois ce qui est un sacrifice inconcevable dans des pays touchés par le chômage de masse. Finalement, cette approche semble vouloir inverser la tendance.



## **- Les tenants d'une croissance soutenable**

Cette position plus modérée et demandant moins d'efforts immédiats est communément admise par les dirigeants des pays qui souhaitent aller vers un développement durable. Ainsi, dès les années 90 va se poser la question d'une croissance raisonnée qui permettrait un moindre impact écologique et une plus grande égalité entre pays et au sein de chaque nation.

La prise de conscience est notamment évidente lors du Sommet de Johannesburg lors duquel Jacques Chirac, président de la République Française à l'époque déclare « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* ». Le degré de soutenabilité peut varier (cf. 2.2 : soutenabilité faible vs soutenabilité forte) mais sur le plan économique cela suppose une croissance viable prenant en compte l'empreinte écologique des activités notamment industrielles.

Cependant, cette prise de conscience ne suffit pas pour un passage aux actes significatifs et c'est notamment dû aux enjeux économiques que nous allons aborder.

### **2. Les enjeux économiques**

#### ***a - L'impact écologique de nos modes de production et l'impact économique des dégradations environnementales et sociétales***

*La croissance infinie dans un monde fini est impossible*<sup>1</sup>. En effet, la production de richesses en quantités toujours plus importantes, suppose des *prélèvements sur le capital naturel qui est loin d'être un stock inépuisable*. Ainsi notre modèle de croissance économique et la pression démographique portent des atteintes majeures à l'environnement et ce à plusieurs niveaux :

- **Déforestation croissante** due notamment à la croissance démographique mais aussi économique (urbanisation, papiers, mobiliers...), qui met en péril la biodiversité et diminue la capacité mondiale d'absorption du carbone.
- **Diminution de la biodiversité** :  
Près d'un quart des espèces végétales sont menacées ce qui à terme peut avoir de graves conséquences : problème de fertilisation des sols, pollinisation... Cela est notamment lié aux externalités négatives de la croissance (pollution, déforestation...)
- **Épuisement des ressources énergétiques** :  
Notre modèle de croissance est très énergivore, notamment en terme d'énergies fossiles. Or ces ressources sont quasi non renouvelables : par exemple on estime que d'ici 5 à 15 ans la production de pétrole déclinera. Or le pétrole est une ressource quasi non renouvelable : il faut 100 à 1000 millions d'années pour le renouvellement de notre stock de pétrole ou de gaz (300 millions d'années pour le charbon).
- **L'empreinte écologique à dépasser la biocapacité** (capacité de la planète à fournir et à renouveler capital naturel, exprimée en hectares globaux = Hag) de la planète depuis les années 80 : Par exemple en 2007 cette biocapacité a été estimée à 11,9 milliards d'Hag alors que l'empreinte écologique était de 18 milliards d'Hag = on a donc utilisé une fois et demi les capacités de régénération de la planète. Or, avec l'accroissement

---

<sup>1</sup> « *Celui qui croit qu'une croissance infinie peut continuer indéfiniment dans un monde fini est un fou ou un économiste* » Kenneth Boulding

démographique et le rattrapage économique des pays émergents, l'empreinte écologique globale ne cesse d'augmenter.

- **Crise mondiale de l'eau :**

Un accès inégal à l'eau douce, qui ne représente que 2,53% du total d'eau sur terre et qui se raréfie, notamment du fait de nos prélèvements qui s'intensifient pour soutenir notre mode de vie (ex : pour une tasse de café noir c'est 140 litre d'eau qui vont être utilisés) et la pollution qui affecte de plus en plus les réserves. Ainsi, d'ici 2050, on estime que de 2 à 7 milliards d'individus dans 48 à 60 pays souffriront de pénurie d'eau et des maladies liées (paludisme, infections gastro-intestinales...). Par ailleurs, cette raréfaction de l'eau dans certaines zones peut-être source de conflits, voire de guerre à terme. Ainsi, on parle de plus en plus de *l'or bleu*.

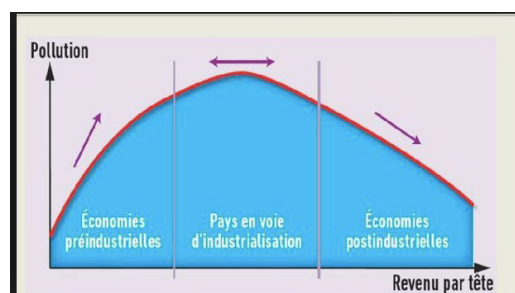
La croissance économique est *génératrice d'externalités négatives sur l'environnement* (externalités négatives = conséquences négatives que l'activité d'un agent A entraîne sur celle d'un agent B sans qu'il y ait entre eux d'échange marchand, de compensation financière (ex : une usine dont la production pollue les nappes phréatiques est source d'externalités négatives pour la population installée aux alentours et notamment les producteurs agricoles). Elle a été jusqu'ici essentiellement basée sur *l'utilisation d'énergies fossiles* dont la combustion émet des *GES* (gaz à effet de serre) qui sont à l'origine *du réchauffement climatique*. Si ces émissions sont actuellement plus importantes pour les PD, les pays émergents prennent une part croissante dans le réchauffement climatique étant donné les forts taux de croissance qu'ils connaissent.

La croissance est aussi génératrice de *nombreux déchets* (ménagers, industriels, ...) due à la hausse permanente de la consommation et à l'obsolescence de plus en plus rapide des produits.

Ces conséquences néfastes sur la dimension environnementale ont à leur tour un impact négatif sur le plan économique. Ainsi on peut en recenser quelques-uns :

- Destruction habitat entraîne des migrations climatiques qui devraient s'intensifier à l'avenir. Or cela a et aura de façon croissante un réel impact matière de dépenses publiques (renforcer les digues pour faire face à la montée des eaux, déplacer les populations et les infrastructures avec) et donc d'endettement des nations.
- Nécessité d'entamer la conversion énergétique face à l'épuisement des ressources naturelles ce qui suppose de réels investissements non seulement pour faire évoluer les infrastructures et en recherche-développement.
- Des accidents industriels majeurs (ex : Tchernobyl en 1986, Fukushima en 2011) ou les marées noires, sont une illustration dramatique des dommages collatéraux du mode de production intensive sur l'environnement. Or, le coût à posteriori pour faire face à ces catastrophes est en général assumé par l'État donc le contribuable.

Remarque : A la marge, la croissance peut avoir des effets positifs sur l'environnement ; en effet on constate que plus le niveau de richesses d'un pays augmente, plus les membres de cette société vont accorder de l'importance à l'environnement et donc faire des efforts en ce sens : ex : recyclage... Ainsi de ce point de vue-là, on peut se référer à la Courbe de Kuznets environnementale.



Ainsi, on voit dans cette représentation classique de la courbe que si la pollution augmente dans un premier temps avec l'enrichissement des nations, elle finit par diminuer après avoir atteint un certain niveau de développement : l'investissement dans le progrès technique et une attention plus soutenue de la population aux préoccupations écologiques expliquent cela.

Malgré la nuance apportée par cette courbe sur le plan théorique, on note empiriquement plutôt un accroissement de la pollution à l'échelle mondiale : les quelques effets positifs liés à la croissance sont peu visibles face aux nombreuses externalités négatives.

### **b - Développement durable, compétitivité et harmonisation**

S'il est si difficile de trouver un accord entre pays concernant la question du développement durable et qu'il est encore plus compliqué de l'appliquer, c'est bien parce que cela suppose non seulement une évolution des modes de vie mais aussi certains sacrifices sur le plan économique. En effet sans aller jusqu'à la décroissance, il semble acté que nous ne pouvons assurer un développement soutenable tout en restant sur nos modes de production actuels. Or en la matière on peut parler de *tragédie des biens communs* (Garett Hardin, 1968) avec un conflit entre l'intérêt individuel de chaque pays et l'intérêt collectif. Ainsi, si la majorité des pays admettent qu'il faille faire des efforts ne serait-ce que sur le plan écologique, ils n'oublient pas que sur le plan individuel ils ont tout intérêt à adopter une stratégie de *passager clandestin* (profiter des avantages d'une situation sans en subir les coûts) en laissant leurs voisins faire les efforts nécessaires sans sacrifier de leur côté en matière de compétitivité donc de croissance.

En effet, il ne faut pas oublier que dans le cadre mondialisé dans lequel nous sommes, imposer des normes écologiques et/ou sociales c'est impacter négativement la *compétitivité des entreprises* en alourdissant leurs coûts de production : par exemple lorsqu'on impose une norme environnementale cela oblige les entreprises à changer une partie de leur facteur capital (les machines) ce qui accroît leurs coûts de production. De la même façon, une augmentation de la fiscalité pour assurer une meilleure redistribution des revenus et donc une plus grande égalité, revient à alourdir le coût du facteur travail donc à diminuer la compétitivité-prix des entreprises à l'international.

Enfin, se pose aussi la question de la répartition équitable de l'effort à faire. Les dirigeants des PED mettent souvent l'accent sur le fait qu'on ne peut leur demander les mêmes efforts que les pays développés dont la responsabilité dans l'état actuel est bien plus grande. De leur côté certains pays développés mettent l'accent sur la concurrence déloyale que cela engendrerait : leurs entreprises déjà durement touchées dans certains secteurs par la concurrence des pays émergents le seraient encore plus si on leur impose des normes que les sociétés des PED n'ont pas respecté. Ils craignent notamment des délocalisations vers ces pays-là pour échapper aux normes environnementales et sociales et donc des pertes d'emplois.

On voit donc bien que d'un point de vue économique la problématique du développement durable est complexe : s'il est généralement admis que des efforts sont nécessaires au regard des conséquences notamment économiques d'un développement non durable, la question de l'intensité et surtout de la répartition de ses efforts se pose. Un développement soutenable suppose en effet une harmonisation internationale pour être effectif ce qui est particulièrement difficile à obtenir malgré les accords récents. En effet, malgré un accord donné en septembre 2016 (sous l'administration de B. Obama), les Etats-Unis ont déclaré leur retrait de l'accord de Paris (COP 21) en juin 2017 (sous l'administration de D. Trump). Or comme cela a été le cas après leur refus de ratifier l'accord de protocole (refus sous l'administration de GW Bush après la signature de l'accord par B. Clinton), ce retrait d'un des deux plus gros pollueurs au monde risque d'en limiter l'impact.

#### **A RETENIR**

- ⇒ **Si la croissance économique est nécessaire au développement elle n'est cependant pas suffisante à assurer le bien-être des populations, ce concept étant multidimensionnel.**
- ⇒ **Nos modes de production économiques et de consommation ont de multiples conséquences néfastes sur le plan environnemental mais aussi social qui sont amenées à s'accroître pour les générations à venir si rien n'est fait.**
- ⇒ **Sur le plan économique toute mesure (normes, fiscalité...) nécessite une harmonisation internationale afin d'éviter la concurrence déloyale et la baisse de compétitivité des pays qui prendraient des mesures.**
- ⇒ **La réponse actuelle est celle d'une croissance soutenable écologiquement et socialement.**

### C. Approche sociale du développement durable

Dans l'optique de l'application d'une stratégie ou plusieurs, visant à obtenir une croissance économique verte et inclusive, nous tenons à rappeler que dans le concept de développement durable des facteurs sont souvent négligés dans le domaine social, tant bien qu'il contribue mutuellement à l'essor et aux améliorations économiques, environnementaux et politiques.

Le rapport sur la conférence de Bali réunissant des hautes personnalités, acteurs mondiaux du développement, du 28 mars 2013 confirme en effet dans ses lignes que :

*« Le développement durable est nécessairement axé sur les êtres humains, soucieux de la planète guidée par les valeurs de l'égalité des droits et de la justice sociale ; il a besoin d'États volontaristes et d'institutions qui fonctionnent bien, et ne deviendra réalité qu'avec la participation de populations qui se prennent en charge ».*

Expressément, on pourrait traduire que pour être socialement durable, l'intégration du développement doit tenir compte des nécessités ou des préoccupations du bien-être matériel mais aussi d'aspects plus qualitatifs, qui incarnent entre autres : une éducation correcte, les valeurs d'un corps sain, l'accessibilité aux services et aux ressources nécessaires pour mener une vie décente ; sans négliger les préoccupations sur la sécurité, les sentiments de dignité et l'aptitude d'exercer des fonctions dignes et représentatives de sa communauté.

#### 1. Les politiques sociales pour l'essor des domaines sociaux, économiques et environnementaux

Les politiques sociales sont des interventions et décisions des institutions gouvernementales impactant directement, ou du moins destiné à impacter sur le bien-être des administrés et des ces collectivités. Il est de nos jours quasi évident et constaté, que la protection sociale universelle participe intégralement et essentiellement au développement. Ce qui justifie l'initiative de nombreux pays à établir concrètement des couvertures nationales de protection sociale.

Outre cette fonction de protection, l'élaboration et l'adoption des politiques sociales, conduisent également vers des réformes et changements (positifs) radicaux dans les domaines économique, environnemental et social, en favorisant, dans le même sens, l'essor économique, le développement des ressources humaines, et la gestion de l'équilibre des inégalités, ainsi que la répartition de la charge en dirigeant les impacts de ce développement dans un sens plus durable.

Ces principales fonctions évoquées démontrent bien que les décisions d'adoption de politiques sociales et économiques sont, mutuellement impliquées pour la marche vers le développement durable. Toutefois pour être un facteur de changement et de développement, la politique sociale doit s'imprégner des différentes fonctions visant à apporter sécurité et opportunités aux administrés pendant leur présence sur la communauté, gérer et décider des modalités des charges et des bénéfices de la croissance économique

Déjà adopté par plusieurs pays, ces initiatives de politiques à caractères "éco sociales" se créent dans l'optique d'évolution des comportements et des modèles plus durables de gestion de l'environnement ou d'exploitation des ressources, à améliorer l'aptitude à se résilier, à s'adapter de la communauté et de ses membres en gardant en optique l'atteinte des objectifs du domaine social.

## 2. Thématiques majeures et principes sociaux du développement durable

Le Sommet mondial sur l'émergence social qui s'est tenu en Danemark, Copenhague (1995), se servira de cette notion de développement durable en approfondissant le volet social. Selon le rapport sur cette conférence stipule expressément que :

*«...la notion de développement social renvoie à une approche intégrant l'économique et le social et à une volonté de valorisation des ressources économiques, sociales, culturelles d'une société, notamment celles des groupes les plus vulnérables... »*

Le rapport Brundtland en 1987, nous a permis de proposer le tableau suivant, destiné à récapituler les principales thématiques et principes sociaux du développement durable.

PRINCIPES SOCIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	CONCRÉTISATION DES PRINCIPES
<b><i>Combattre la discrimination et la marginalisation, susciter le respect des personnes plus faibles</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ instauration d'une perspective sociale développée pour en mettre en places les bonnes conditions d'emploi</li> <li>⇒ Mise en place d'une stratégie de réinsertion et accompagnement sociale</li> <li>⇒ Créer et entreprendre des projets permettant de rallier les genres et pallier les discriminations et disparités</li> </ul>
<b><i>Promouvoir la solidarité</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participer à l'effort de réduction du fossé social, par l'intermédiaire de la collaboration avec les personnes morales locales et internationales</li> <li>⇒ Favoriser la collection et le commerce des produits issus du marché équitable (entre le Nord et le Sud), de manière à garantir les revenus décents et adéquats aux efforts déployés par les travailleurs (producteurs)</li> <li>⇒ Promouvoir les interactions, dialogues et accords avec les acteurs locaux et internationaux (niveau micro à macro), afin de mettre en place certaines prérogatives avantageux aux services sociaux dévoués.</li> </ul>
<b><i>Promouvoir le bien-être</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Favoriser les interactions sociales des acteurs économiques par le dialogue et les regroupements</li> <li>⇒ Tenir compte des cas spécifiques de chaque collaborateur de travail afin d'aménager les dispositions adéquates aménager à l'accomplissement des ses obligations sociales</li> <li>⇒ Promouvoir des activités assurant des impacts de cohésion sociale pour les travailleurs, et incarnant l'épanouissement de l'homme sur l'environnement et la nature</li> </ul>

<p><b><i>Promouvoir les territoires</i></b></p>	<p>⇒ Mettre en avant et promouvoir les activités et les spécificités locales</p> <p>⇒ Mettre en avant le patrimoine social tout en l'exploitant dans la dignité et le respect des valeurs locales, sans l'ombre d'un abus</p>
-------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**A RETENIR :**

**En sa qualité, le développement durable intègre naturellement les préoccupations liées à l'essor du domaine social. Ainsi, en référence aux décisions issues des accords internationaux, les politiques publiques destinées à impacter directement la vie quotidienne des gouvernés, doivent incarner les valeurs suivantes : la bonne santé, l'éducation et l'accès aux biens et aux services nécessaires à une vie décente; sans négliger les préoccupations sur la sécurité, les sentiments de dignité et l'aptitude d'exercer des fonctions dignes et représentatives de sa communauté.**

**Des vertus proclamées respectueusement lors du « Sommet de la Terre », à RIO en 1992, et qui favorisent comme d'autres (par leur intégration et dans leurs interactions), une bonne dynamique du développement durable**

## D. Approche environnementale du développement durable

### 1. Des ressources limitées

Le concept du développement durable comprend plusieurs dimensions associées dans un système assez complexe. L'approche environnementale du développement durable explique essentiellement le principe de la protection de l'environnement à travers une définition précise des politiques et des pratiques relatives et intégrées au processus de développement.

Nombreux sont les problématiques environnementales liées au développement durable. Les causes de la détérioration de l'environnement sont principalement la consommation en croissance accélérée, la décadence de la biodiversité et l'accroissement de la population. Les ressources naturelles telles que la faune, la flore, l'eau, l'air et les sols, indispensables à la survie de tout organisme vivant sont limitées, et se dégradent jour après jour. De plus, l'inégalité environnementale, c'est-à-dire « *l'inégalité d'exposition aux nuisances et aux risques environnementaux, et une inégalité d'accès aux ressources environnementales* », s'étendent au fil des années. Par conséquent, il est nécessaire de préserver la vie sur Terre en protégeant les divers équilibres écologiques.

### 2. Protéger la biodiversité

La dimension écologique du développement durable renvoie à la protection de la biodiversité, à l'entretien et la gestion de l'environnement et des services environnementaux. Cette dimension concerne la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'environnement biologique et physique. De ce fait, elle ambitionne de satisfaire les besoins en qualité du milieu naturel et la perpétuité des ressources, puis à réviser les relations de l'Homme avec la « nature ».

### 3. Limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement

Le principal défi du volet écologique du développement durable est donc de « préserver l'Environnement », en réduisant surtout l'impact des activités humaines sur l'environnement tant naturel qu'urbain.

#### *a - Préserver les écosystèmes et leur dynamique évolutive*

L'écosystème est l'unité fonctionnelle de l'écologie. C'est l'ensemble formé par les êtres vivants et leurs environnements. Ainsi, plusieurs services éco systémiques restent fonctionnels grâce à une gestion durable au bénéfice des générations actuelles et futures.

Ainsi, il est judicieux de :

- Faire des recherches approfondies sur les écosystèmes et sur les espèces qui en dépendent
- Restaurer par des projets réalisables les écosystèmes dégradés
- Préserver les écosystèmes continentaux, marins et littoraux
- Limiter la dégradation biologique, chimique et physique des sols de façon à lutter contre la désertification

#### *b - Economiser les ressources naturelles*

Dans le but de garder le plus longtemps possible l'équilibre des écosystèmes et le stock en minéraux nécessaires à la survie des humains, il est primordial de :

- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles, donc de réduire leur surexploitation



- Limiter le gaspillage en eau, en matériaux, en alimentation ...
- Choisir des ressources de moindre impact, c'est-à-dire :
- Privilégier l'utilisation de ressources renouvelables (animales, végétales, minières, énergétiques, etc.) et de matériaux recyclables,
- Réduire l'exploitation des ressources non-renouvelables telles les énergies fossiles
- Optimiser les ressources en fin de vie

#### ***c - Préserver la biodiversité***

Des processus évolutifs et ordonnés conduisent à la « diversité », qui de ce fait, reste unique et irremplaçable. Pour les êtres vivants, les formes biologiques diverses contribuent à leur stabilité et leur flexibilité adaptative. Par exemple, la diversité permet à l'être humain de satisfaire ses besoins d'ordre « *environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif, alimentaire ou esthétique* ». Ainsi, il est fondamental de :

- Développer des projets soutenant la biodiversité et les processus naturels
- Protéger les espèces rares, menacées, à statut précaire ou en voie de disparition
- Valoriser les espèces à valeur symbolique
- Intégrer les variétés anciennes dans leur écosystème naturel ou nouvel
- Nier les produits à OGM (organismes génétiquement modifiés) et encourager la production utilisant l'agriculture biologique, biodynamique et raisonnée

#### ***d - Eviter de rejeter des quantités d'extrants (polluants ou déchets) plus grandes que ce que les écosystèmes peuvent assimiler***

Les milieux naturels peuvent faire perdre la toxicité d'une partie des extrants (liquides, solides et gazeux) des activités humaines en l'absorbant, à condition que ceux-ci restent dans une proportion inférieure à la « *capacité d'absorption des écosystèmes* ». Pour cela, il faut :

- Caractériser puis minimiser les extrants et les impacts liés à leur déversement dans l'environnement
- Gérer avec assurance les déchets dangereux
- Réduire au maximal l'émission des polluants globaux

#### ***e - Utiliser le « territoire » à son optimum***

La démographie ne cesse de croître alors que la superficie exploitable et les territoires vivables restent immuables voire réduits d'année en année. Ainsi, pour subvenir aux besoins de tous, il est important de :

- Utiliser de façon optimale le « territoire en fonction la disponibilité de surface de sol et les usages qui en sont faits »
- Aménager des villes et des campagnes « durables »
- Réduire les conflits d'usage
- Entretenir la diversité des paysages

#### ***f - Diminuer les émissions du dioxyde de carbone et limiter l'effet de serre***

Le changement climatique est particulièrement dû aux émissions grandissantes de GES. Cette variabilité climatique a des répercussions inévitables « *aux niveaux économique,*

*écologique, social, culturel, éthique, politique* ». Il est à noter que des modifications durables des systèmes, entraînées par le dérèglement climatique, peuvent être irréversibles. Pour prévenir ou corriger cela, il est essentiel de :

- Optimiser le transport des humains, des marchandises, du bétail, des matériels
- Préférer les services et biens locaux
- Utiliser plutôt des produits, notamment des espèces végétales de saison
- Quantifier, réduire et balancer les émissions de GES
- Développer les puits de carbone
- Envisager des mesures d'adaptation à chaque situation climatique donnée

#### ***g - Gérer et valoriser les déchets***

Il s'agit, entre autres, de :

- Réduire toute consommation aux besoins adéquats, pour produire moins de déchets
- Inciter davantage à la collecte, au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets
- Eduquer à « l'achat responsable » : considérer le cycle de vie des produits, choisir des produits issus du recyclage...

Par ailleurs, les actions pour le développement durable soutiennent la pratique de l'éco-innovation. Ce concept se définit comme une solution ayant un gain positif sur la préservation de l'environnement grâce à l'innovation rationnelle des produits, procédés ou services existants. Comme « éco-innovation », nous pouvons citer : les technologies vertes, le management environnemental, l'agriculture biologique, l'auto partage, l'éco conception.

Les directives pour préserver l'écologie et les écosystèmes, développées dans cette approche environnementale du développement durable, ne sont que des points de repère pour monter des projets de conservation environnementale ou sensibiliser chaque citoyen en tant que responsable de ses actes et ses choix dans l'exploitation de son environnement.

Cependant, ces mesures sont de loin suffisantes par rapport aux actions qui devraient être menées et les mesures à prendre en réaction aux « sonnettes d'alarme » activées par la communauté scientifique. Des activités de réforme sur plusieurs niveaux et à long terme doivent être mises en place sans plus attendre.

## **A RETENIR**

**La dimension environnementale suppose de prendre en compte l'épuisement des ressources et l'irréversibilité de certains dégâts.**

**Elle vise aussi à :**

- ⇒ Protéger la biodiversité et l'habitat naturel d'espèces parfois menacées de disparition**
- ⇒ Limiter les émissions polluantes**
- ⇒ Gérer et valoriser les déchets**
- ⇒ Optimiser les usages de notre territoire qui reste limité face à la croissance démographique**
- ⇒ Favoriser une gestion raisonnée et équitable de l'eau douce**

## E. Approche culturelle du développement durable

### 1. Développement durable et culture : des notions complexes

#### *a - Le développement durable : au carrefour de plusieurs principes*

Deux aspects fondamentaux se conjuguent au développement durable.

D'un côté, le mot « *développement* » s'associe à l'entrepreneuriat actif et à la volonté de faire mieux, d'évoluer en tout temps et dans plusieurs domaines. C'est l'opposé de l'inactivité, d'immobilité et d'abandon. Le développement suppose également de prendre en compte les diverses dimensions du bien-être.

De l'autre côté, le déterminant « *durable* » évoque les aspects « relationnel-intergénérationnel », de qualité et de stabilité ; aussi bien dans l'espace que dans le temps. Par rapport aux biens naturels et culturels, cette caractéristique marque la préservation et l'entretien pour sauvegarder voire enrichir notamment l'unicité. En outre, il se réfère à l'intégrité, l'impartialité et la justice sociale ; donc l'inverse de l'insouciance et l'inconsidération de l'autre.

#### *b - La culture : une notion polysémique*

Le terme « *culture* » désigne plusieurs sens assez distincts. D'abord, la signification la plus ordinaire est relative aux domaines des beaux-arts tels que le théâtre, la peinture, etc. Ensuite, la notion de « *culture* » est l'ensemble de connaissances et de pratiques d'une civilisation distincte et dont les composants et les valeurs se transmettent de père en fils.

Du point de vue du développement durable, la « *culture* » sert de croisements à divers aspects.

En premier lieu, la culture est le résultat d'un long processus d'organisation, à la fois en perpétuelle et très lente évolution dépendant du contexte, mais qui reste finalement plus ou moins constant.

Ensuite, chaque être humain se bat pour déployer ses besoins primordiaux et acquérir ses droits naturels avec ses propres moyens tout en considérant ceux d'autrui et donc de son entourage proche (local) ou éloigné (mondial). Pour illustrer cela, prenons l'élaboration de la « *Déclaration des Droits de l'Homme* » qui a été le fruit d'un étroit échange et de collaboration entre des individus qui ont chacun ses propres principes sociétaux et ses valeurs culturelles. Toutefois, ils ont pu faire ressortir harmonieusement les principaux droits qu'ils ont jugés être fondamentaux pour chaque être humain et citoyen du monde.

Enfin, pouvoir appréhender et interpréter dans sa vraie nature chaque identité culturelle relève du concept de la « *culture générale* ». La diversité des cultures pourrait être ainsi assimilée à celle de la diversité biologique : « *maintenir la richesse d'une diversité d'opinions et de pratiques contribuent à nous aider à mieux comprendre le monde et à mieux nous comprendre nous-mêmes* ».

### 2. Protéger le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel et naturel est considéré comme un vecteur capital ou un facteur à prendre en compte pour chaque période de changement. De ce fait, la culture permet de déployer les capacités d'adaptation utiles en fonction du développement souhaité. La dimension culturelle du développement durable considère donc les différents aspects de la sauvegarde du patrimoine culturel et de la diversité culturelle.

La culture fait référence aux « *traits identitaires des collectivités, traditions et savoirs, langues et dialectes, expressions culturelles, équipements culturels, activités culturelles ou de loisirs, pratiques et biens reconnus comme devant être préservés, partagés et enrichis* ». C'est une assurance de la solidarité dans une société, en plus d'être un atout de la diversité inter-régionale pour enrichir et trouver l'équilibre pour chaque individu.

La conservation de la *diversité culturelle* est indispensable pour un développement durable profitable pour toutes générations, actuelles et futures. La socio-diversité et la diversité culturelle permettront à l'homme de s'adapter intuitivement aux changements de l'environnement naturel. De plus, les pratiques culturelles peuvent générer des emplois et donc des revenus ; ceci participe alors définitivement à la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, la diversité culturelle concerne la satisfaction des besoins d'imputation, d'expression, de protection et de valorisation de la diversité des traits culturels à travers :

#### ***a - La transmission du patrimoine culturel***

La préservation de l'authenticité des expressions culturelles, lorsqu'elles sont sujettes à des menaces d'extinction ou de détériorations importantes, entretient la propriété « durable » du développement. Ainsi, il est indispensable de :

- Développer l'expression individuelle, la liberté et la variété des croyances, des opinions et des identités
- Conserver, restaurer et compenser le patrimoine culturel
- Définir les « présentations culturelles de l'environnement »
- Approfondir les savoirs sur le passé et l'histoire
- Valoriser et soutenir la diversité linguistique

#### ***b - Les pratiques culturelles et artistiques***

Encourager l'accès à la culture à un plus large public permet de répandre l'expression culturelle pour qu'elle soit partagée et valorisée dans une société. Cela est toutefois faisable qu'avec l'accessibilité souple aux infrastructures et des loisirs culturels. Spécifiquement, il faudra :

- Inciter l'expression culturelle
- Affirmer le caractère pluriel et évolutif de la culture
- Accorder de l'importance aux « minorités » et leurs contributions à la société
- Offrir un accès à la culture par l'éducation à tous les niveaux

#### ***c - La diversité culturelle***

L'interaction adéquate et équilibrée de plusieurs cultures génère des expressions culturelles partagées qui favorisent dans le temps la cohésion sociale. En effet, « *connaître l'autre permet de l'accueillir et souvent d'éviter les conflits* ».

Il est alors nécessaire de :

- Développer l'inter culturalité
- Considérer l'équité entre les cultures
- Favoriser la diversité des expressions culturelles

#### *d - La contribution de la culture au développement*

Comme nous l'avons déjà mentionné auparavant, les activités culturelles peuvent créer des emplois, donc contribuer à la lutte contre la pauvreté. Pour cela, il est important de :

- Encourager la croissance d'une industrie culturelle génératrice d'emplois et de richesse
- Développer clairement les relations entre la culture, le développement, l'emploi et la prospérité économique
- Partager équitablement les innovations issues d'acquis culturels ou de reconnaissances traditionnelles

Pour terminer ce paragraphe, il est de rigueur de rappeler que concevoir un développement durable nécessite la préservation « *des libertés et des droits culturels, d'identités, de savoirs, de langues, de modes et de rythmes de développement diversifiés* ».

#### **A RETENIR**

- ⇒ **La culture est une notion polysémique dont il faut prendre en compte les différents enjeux pour en assurer une conception durable.**
- ⇒ **Un développement durable suppose sur le plan culturel de :**
  - **Protéger notre patrimoine culturel en favorisant sa transmission intergénérationnelle.**
  - **Favoriser les pratiques culturelles et artistiques**
  - **Pérenniser la diversité culturelle en assurant la liberté d'expression**

#### **F. La nécessité d'une approche interdisciplinaire**

##### **1. Le développement durable : une notion au croisement de plusieurs dimensions**



**Figure 1 - Les dimensions du Développement durable**

Comme nous avons pu le voir tout au long de ce module, le *développement durable est multidimensionnel* et nécessite de prendre en considération à la fois les aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Ainsi c'est à cette condition qu'on pourra obtenir un développement viable économiquement et écologiquement, équitable socialement et économiquement et vivable d'un point de vue écologique et social :

On voit bien qu'il est impossible de prendre en considération une seule dimension au détriment des autres. Une telle approche a de fortes chances d'être vouée à l'échec et le succès d'une politique de développement durable dépend avant tout de sa capacité à mobiliser les différents leviers (économiques, sociologiques, écologiques,...). Par exemple, vouloir privilégier la dimension environnementale cela peut revenir à interdire l'utilisation des énergies fossiles.

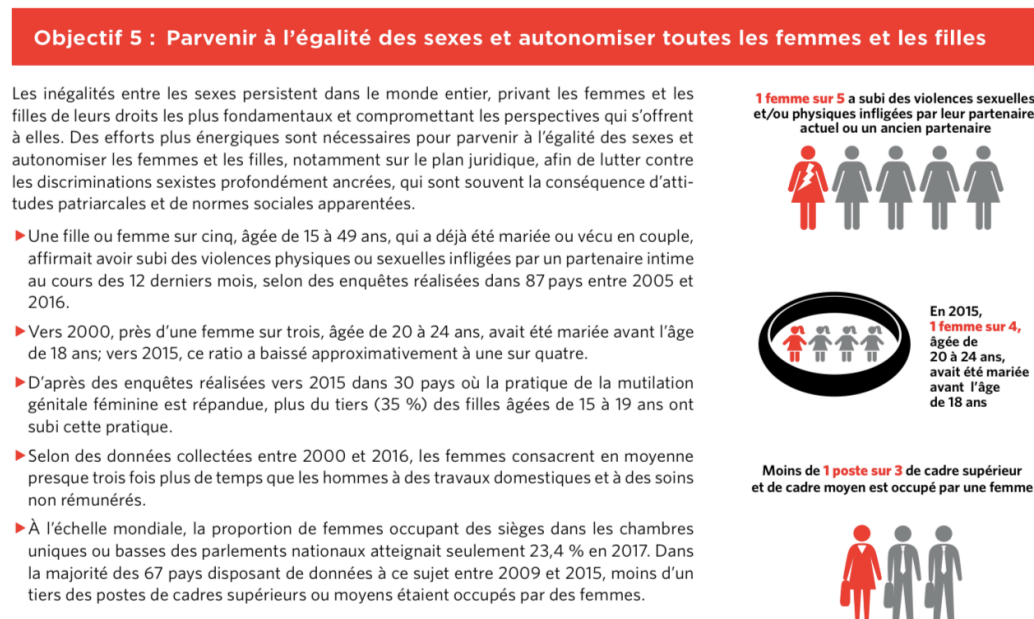
Or pour certains pays comme les grands producteurs pétroliers cela représenterait une véritable tragédie économique. De la même façon, les mesures prises dans certaines grandes villes européennes visant à limiter voire interdire la circulation des voitures les plus polluantes ou à appliquer un malus sur l'assurance des véhicules les plus anciens, peuvent être considérées comme injustes puisqu'elles impactent avant tout les ménages les plus

modestes (ce sont eux qui ont les voitures diesels les plus anciennes donc polluantes). On voit donc bien la nécessité d'une approche interdisciplinaire.

## 2. Le programme 2030 du PNUD : une approche interdisciplinaire

A la lecture des 17 objectifs adoptés par l'ONU (cf. annexe), force est de constater l'interdépendance des différentes dimensions :

- Ainsi, si on prend l'exemple de l'objectif 5 « **Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** », on voit bien que l'approche doit être au minimum à la fois sociale et économique pour dépasser le constat dramatique fait par le PNUD :



**Figure 2 - Objectif de développement durable n°5**

En effet, la question de l'égalité peut sembler avant tout sociale mais elle suppose aussi de réels efforts économiques notamment en matière de dépense publique pour favoriser la scolarisation des filles et l'autonomisation financière des femmes en leur ouvrant un marché du travail plus équitable, sans plafond de verre.

- L'objectif 6, « **Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable** », suppose quant à lui de prendre à la fois en considération l'aspect économique (investir dans les infrastructures), écologique (usage plus responsable de l'eau) et social (assurer un accès plus équitable).

**A RETENIR :**

- ⇒ **Le développement durable est multidimensionnel et nécessite de prendre en considération à la fois les aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels.**
- ⇒ **Un développement durable doit être :**
  - **viable économiquement et écologiquement**
  - **équitable socialement et économiquement**
  - **vivable d'un point de vue écologique et social**
- ⇒ **C'est l'approche retenue par les nations unies dans le cadre des Objectifs de développement durable 2030.**



## II. Mise en œuvre des politiques du développement durable : les outils, les acteurs et les modes de gouvernance

### A. Soutenabilité forte ou soutenabilité faible ?

Le terme de soutenabilité (anglicisme issu du mot « *sustainability* ») est un terme emprunté au domaine de l'écologie, et qui exprime « la capacité d'un système à rester diversifié et productif sur une période de temps très longue ». Dans le domaine du développement durable l'adjectif « soutenable » est utilisé comme équivalent au terme durable.

Utilisée dans ce contexte, cette notion mérite d'être précisée, car en terme de développement, elle en est à la fois la caractéristique principale et la finalité.

La question de la soutenabilité est donc à aborder sous le prisme économique, environnemental, mais aussi social et culturel (conformément aux différentes approches du DD expliquées dans le module 1, et même si ce n'est pas mentionné dans la définition précitée).

Chacune de ces dimensions du développement durable fait en effet face à des problématiques différentes, et on ne saurait définir la soutenabilité sous un angle exclusivement global.

Il n'en est pas moins vrai que d'un point de vue global justement, il semble que seuls les aspects économiques et environnementaux peuvent être appréhendés, en tant que domaines ayant déjà une dimension planétaire. Les aspects sociaux et culturels restent fortement marqués par les spécificités locales.

La prise en compte de l'impact d'une économie sans cesse grandissante sur l'environnement et la société a eu lieu dans les années 70. La première tentative d'intégration de la question environnementale dans le mode de fonctionnement économique se caractérise par une **soutenabilité faible** (Hartwick, 1977), à travers une « *approche assez proche de la logique néoclassique (libérale) qui repose sur l'idée que la nature est un capital productif comme les autres et qu'il est donc substituable.*<sup>2</sup> ». Cette approche aboutit donc à une vision plutôt optimiste concernant le développement durable : les dégradations environnementales peuvent être compensées par le progrès technique qui permettra de remplacer le capital technique.

A l'opposé de ce modèle économique, la **soutenabilité forte** (Daly, 1990) est ce qui caractérise le modèle économique basé sur l'hypothèse que « *les dommages causés à l'environnement restent en partie irréparables et certaines ressources épuisables sont irremplaçables.*<sup>2</sup> »

#### ***Pour aller plus loin***

#### ***Vidéo : Le développement durable vu par les économistes : durabilité faible ou durabilité forte ?***

L'idée de n'aborder la durabilité que sous les deux seuls angles économiques et environnementaux semble mener à une impasse. La prise en compte de l'aspect social, mais aussi désormais de l'aspect culturel est aujourd'hui essentielle pour réconcilier économie et environnement, deux domaines aux intérêts en apparence si opposés.

---

<sup>2,3</sup> Extrait du cours « croissance, environnement et politique économique », Aïcha Dourouri

## A RETENIR

- ⇒ La soutenabilité est au cœur du concept de développement durable.
- ⇒ On oppose traditionnellement deux approches:
  - La soutenabilité forte qui suppose au minimum une croissance zéro voir une décroissance pour préserver l'environnement.
  - La soutenabilité faible qui compte sur le progrès technique pour permettre une compensation de la perte en capital naturel
- ⇒ Au-delà de ces deux approches, la prise en compte des aspects socio-culturels semble nécessaire.

## B. Les acteurs du développement durable

Le développement durable recouvre une panoplie d'acteurs chargés, à différentes échelles, de mettre en œuvre les objectifs du développement durable et de veiller à trouver des solutions pour que le développement de nos sociétés ne compromette pas celui des générations futures.

Ces acteurs sont de différents types (personnes morales et physiques) : il s'agit des organisations non gouvernementales, Etats, collectivités locales, entreprises, associations, société civile, citoyens, etc. qui agissent de concert et interviennent sur le terrain pour atteindre les ODD et léguer un monde meilleur aux générations futures.

### 1. Organisations et institution internationales :

Il s'agit des organisations dotées d'une personnalité juridique de droit international, elles possèdent leurs organes propres et édictent leurs propres actes. A ce titre, nous pouvons citer, notamment :

- **L'organisation des nations unies (ONU)** qui joue un rôle capital dans la sensibilisation à l'importance du DD, l'officialisation des actions à entreprendre dans ce domaine et la définition du programme du DD<sup>3</sup>. Autres que les déclarations et les rapports officiels, elle a entrepris plusieurs actions à travers ces différentes équipes :

- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui « **définit le programme environnemental mondial, favorise la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et sert de défenseur de l'environnement mondial** »<sup>4</sup>
- Commission des Nations Unies pour le développement durable (CDD) créée depuis 1992 et qui « est chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21 et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, ainsi que de fournir des orientations pour assurer le suivi du Plan d'application de Johannesburg aux niveaux local, national, régional et international. »<sup>5</sup>
- D'autres bureaux et programmes travaillent également à l'œuvre sur le développement tels que : « Le Département des affaires économiques et sociales qui travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et leurs partenaires pour aider les pays à travers le monde à réaliser leurs objectifs économiques, sociaux et

<sup>3</sup> <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

<sup>4</sup> <https://www.unenvironment.org/fr/propos-de-lonu-environnement>

<sup>5</sup> <http://www.un.org/fr/conf/csd/about.shtml>

environnementaux. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui travaille avec des populations à tous les niveaux de la société pour aider les pays à faire face aux crises et à accéder à une croissance en mesure d'améliorer la qualité de la vie pour tous. De nombreuses agences des Nations Unies travaillent sur des aspects spécifiques du développement, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)»<sup>6</sup>

- **La Banque mondiale** : la banque mondiale s'est lancée depuis plusieurs années à la recherche de solutions durables pour réduire la pauvreté et favoriser le partage de la prospérité dans les pays en développement.

Depuis mars 2017, elle a lancé un instrument financier pour accroître les financements à l'appui des Objectifs de développement durable : elle a émis des obligations qui, lient directement le retour sur investissement aux performances d'entreprises qui soutiennent les priorités de développement mondial énoncées dans les Objectifs de développement durable. Ces obligations permettront de financer des projets qui contribuent à la réalisation de l'élimination de l'extrême pauvreté et la promotion d'une prospérité partagée.<sup>7</sup>

- **Le fonds monétaire international (FMI)** : le FMI, qui est une organisation internationale ayant pour vocation officielle d'aider les pays qui éprouvent de graves difficultés économiques, notamment des problèmes de solvabilité par rapport aux prêteurs, a « aussi conçu plusieurs initiatives pour accroître de façon importante son soutien en faveur des États membres qui œuvrent à la réalisation des ODD »<sup>8</sup>.

- **L'organisation mondiale du commerce (OMC)**<sup>9</sup> : cette organisation qui s'occupe des règles du commerce et de l'ouverture commerciale dans le monde, a reconnu le développement durable comme un principe essentiel dans l'Accord de Marrakech instituant l'OMC et ce afin de promouvoir un système commercial international qui tienne compte des besoins des pays en développement.

- **L'institut international du développement durable (IISD)**<sup>10</sup> : contribue au développement durable en formulant des recommandations sur les politiques concernant le commerce et les investissements internationaux, la politique économique, les changements climatiques et l'énergie, la gestion du capital naturel et social ainsi que le rôle habilitant des technologies de l'information dans ces domaines.

## 2. Organisations régionales :

Parmi les organisations régionales, nous pouvons citer à titre d'exemples :

- L'Union européenne (UE)
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
- Association des États de la Caraïbe (AEC)

---

<sup>6</sup> <http://www.un.org/fr/sections/what-we-do/promote-sustainable-development/>

<sup>7</sup> <http://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2017/03/15/world-bank-launches-financial-instrument-to-expand-funding-for-sustainable-development>

<sup>8</sup> <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/46/Sustainable-Development-Goals>

<sup>9</sup> Pour plus de détails sur les actions de l'OMC dans le DD, voir :

[https://www.wto.org/french/res\\_f/publications\\_f/brochure\\_rio\\_20\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/brochure_rio_20_f.pdf)

<sup>10</sup> <http://www.iisd.org/>

- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA),
- Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale (CEMAC),
- Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

### 3. Les États

Les États sont des principaux acteurs dans le développement durable. Leurs interventions sont indispensables pour la réalisation des ODD. Ces interventions relèvent, entre autres, de la sensibilisation, de la formation, de l’information, du conseil, de la communication, de la normalisation et de la mise en place d’infrastructures adaptées.

Pour être plus efficace, les États doivent œuvrer à renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

### 4. Les collectivités territoriales locales

Depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992), les territoires sont au cœur du développement durable. Le plan Action 21, une véritable feuille de route de la politique de développement durable des collectivités, a incité les réseaux de villes et les communautés urbaines à exprimer leurs besoins et de mettre en œuvre des solutions en matière de développement durable.

### 5. Les entreprises

Suite à la promotion du développement durable par les différentes institutions précitées, les entreprises œuvrent de plus en plus à intégrer les ODD au sein de leurs stratégies afin d’orienter leur fonctionnement vers la protection de l’environnement en limitant la consommation des ressources et la pollution, la contribution à l’équité sociale en offrant des conditions favorables du travail. Le développement de labels environnementaux et éthiques auxquels le consommateur est de plus en plus sensible est une source de motivation supplémentaire pour les entreprises : si mettre en place des mesures favorables aux dimensions environnementales et sociales est coûteux en investissement cela peut aussi être une source de profit supplémentaire.

### 6. Les citoyens

Etant donné que le développement durable touche les pays, les organisations, mais également la vie de tous les jours, nous considérons que les citoyens sont des principaux acteurs et sont appelés à jouer un rôle actif dans ce domaine. En effet, ils peuvent contribuer au DD par des gestes écologiques et citoyens là où ils sont : à la maison, à l’école, au travail, dans la rue, etc.

#### **A RETENIR**

- ⇒ **La mise en œuvre d’un développement durable, suppose l’implication de multiples acteurs.**
- ⇒ **Des acteurs gouvernementaux et des institutions internationales.**
- ⇒ **Des acteurs non gouvernementaux comme les entreprises ou la société civile (initiatives citoyennes, associations...).**

## C. Les outils du développement durable

Comme nous avons pu le voir, le développement durable suppose une approche interdisciplinaire afin d'en saisir tous les enjeux. Il est donc nécessaire pour les autorités de disposer d'une pluralité d'outils afin d'avoir une réponse adaptée à chaque problématique.

### 1. Les outils économiques de la politique climatique

Sur le plan économique, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) définit un instrument économique comme « une mesure qui utilise le système des prix et les forces du marché pour atteindre un objectif donné ». Dans le domaine spécifique du développement durable, les outils économiques ont pour finalité l'augmentation des coûts pour les activités ayant un impact environnemental négatif important, et à l'opposé, la diminution des coûts des activités entraînant de faibles dégâts sur l'environnement.

Par ailleurs, il s'agit également pour les acteurs du développement durable de disposer d'un certain nombre d'outils leur permettant de mettre en œuvre les objectifs du développement durable, c'est à dire d'intégrer les dimensions environnementales mais aussi sociales dans la gouvernance de leur entreprise.

Grâce à ces outils, les entreprises peuvent choisir la forme de l'action qu'elles souhaitent mettre en œuvre, dans des domaines aussi variés que la prévention, l'incitation à l'investissement dans les projets de développement durable, ou encore l'incitation aux comportements écologiques responsables, avec par exemple les « Nudges<sup>11</sup> », nouveaux outils élaborés par la branche de l'économie s'intéressant au comportement humain (Daniel Ariely).

### 2. Les outils pour permettre une plus grande égalité et cohésion sociale : la dimension sociale du DD

Sur le plan social, le secteur privé dispose depuis 2010, de deux outils leur permettant de mettre en place un mode de gouvernance tourné vers le développement durable.

A l'échelle européenne, la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), offre un cadre aux entreprises intéressées, sur la base de « *l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes.* <sup>12</sup>»

A l'échelle internationale, la norme ISO 26000 propose quant à elle une clarification des principes de cette responsabilité sociale, mais aussi une méthode de mise en action de ces derniers.

Mais cette dimension sociale du développement durable ne concerne pas uniquement la responsabilité des entreprises.

Les effets climatiques et la dégradation d'écosystèmes entiers ont un effet direct sur les populations pour qui l'urgence de la situation se vit au quotidien.

Afin d'évaluer et de mettre en œuvre l'objectif de développement durable N°13 : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » des outils ont été mis en place « pour mesurer la résilience des communautés aux désastres »<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> [Les nudges vous rendent écoresponsables malgré vous](#)

<sup>12</sup> [Définition de la responsabilité sociale des entreprises selon l'Union Européenne](#)

<sup>13</sup> [https://www.goalglobal.org/images/GOAL\\_Toolkit\\_Disaster\\_Resilience\\_Guidance\\_Manual\\_FRENCH\\_May\\_2015.compressed.pdf](https://www.goalglobal.org/images/GOAL_Toolkit_Disaster_Resilience_Guidance_Manual_FRENCH_May_2015.compressed.pdf)

Mais dans l'attente d'outils d'action réelle, d'autres moyens sont à mettre en œuvre notamment par les pouvoirs publics. Afin de favoriser l'égalité et la cohésion sociale au sein de leur pays, ils ont plusieurs leviers :

- Ils peuvent mettre en place des politiques de redistribution sociale visant par le biais de la fiscalité à permettre une meilleure allocation des ressources en diminuant les écarts de revenus entre les ménages les plus aisés et les plus pauvres, ces derniers bénéficiant de prestations sociales. Ainsi c'est ce type de politique qui permet d'avoir des inégalités de revenus moins fortes.
- Ils ont aussi la possibilité d'accroître les dépenses en faveur de l'éducation, de la santé, autant d'enjeux importants lorsqu'on se penche sur la dimension sociale du développement durable notamment dans le cadre des objectifs 2030.

### 3. Les outils pour un meilleur respect de l'environnement

Concernant la dimension environnementale, les pouvoirs publics et les institutions internationales ont plusieurs instruments à disposition dans le cadre des politiques environnementales. On peut notamment en distinguer trois :

- **La réglementation** : en imposant des normes (ne pas dépasser un seuil X d'émissions sous peine de sanctions ou interdiction de certains produits polluants) les pouvoirs publics contraignent le comportement des consommateurs et surtout des producteurs (ex : secteur automobile). En général la réglementation est utilisée dans les cas les plus urgents : lorsqu'il y a un danger réel pour l'environnement comme pour la santé lié à des rejets ou lorsque les pays se sont engagés à réduire certaines émissions comme avec le protocole de Kyoto ou la COP 21.
- **La taxation** : on est là dans une mesure plus incitative puisqu'on laisse la liberté ou non à l'agent de respecter la règle. S'il ne la respecte pas, il doit payer une taxe à hauteur du dégât environnemental. On répond là à la problématique de l'externalité des coûts environnementaux : avec une taxe le coût est connu et peut-être internalisé. On peut donner l'exemple en France du Bonus-Malus pour les assurances automobiles en fonction du potentiel de pollution d'une automobile.
- **Le marché de droits à polluer** : Là encore on est dans une optique d'incitation : sur ces marchés créés par les pouvoirs publics et réservés aux producteurs, on octroie à chaque agent une quantité de droits à polluer (quota d'émission). S'il dépasse le quota, il peut racheter d'autres droits à polluer aux agents qui ne les ont pas utilisés en totalité. On est donc dans un mécanisme d'offre et de demande qui permet tout de même aux pouvoirs publics de contrôler la totalité des émissions puisque ce sont eux qui définissent les quotas au départ. Le marché le plus abouti actuellement est le marché européen (SCEQE : Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emission : marqué récemment par un problème de corruption).

**Remarque** : ces trois instruments sont avant tout complémentaires : selon la nature de la problématique environnementale, on privilégiera l'un ou l'autre : ex : les pollutions les plus dangereuses appellent une interdiction donc une réglementation.

#### 4. Les outils pour protéger la diversité culturelle : l'éducation comme clé de la réussite

La **culture, quatrième pilier du développement durable**, est quant à elle, considérée comme un outil en elle-même. Dans l'article 1 de la déclaration universelle sur la diversité culturelle, l'Unesco établit un lien entre diversité culturelle humaine et biodiversité<sup>14</sup>.

A travers ses modes d'expression telles que la langue ou encore ses coutumes, la culture apparaît comme étant intimement liée à l'environnement naturel qui l'a vue naître. Elle représente donc un vecteur de savoirs sur les écosystèmes et les pratiques écologiques qui doivent être préservés, soutenus et diffusés, à une échelle locale mais aussi à travers des échanges internationaux.

Mais selon l'espace dans lequel elle se déploie, la culture se présentera sous une facette différente. Ainsi, dans les pays développés, elle sera associée plus aisément à la notion de développement et de responsabilisation environnementale et sociale, à travers par exemple des dispositifs tels que l'initiative sur la Culture pour le développement urbain, lancée par l'Unesco (2015). Il est évident qu'en matière de culture, l'Unesco joue un rôle important, notamment en adoptant des textes normatifs permettant de donner un cadre à cet aspect culturel du développement durable<sup>15</sup>.

Il existe par ailleurs des outils dits transversaux, qui sont utilisés dans la mise en oeuvre de tout projet de développement durable, qu'ils soient à visée économique, sociale, culturelle ou environnementale, et ce par tous les acteurs concernés et à toutes les échelles de mise en applications. Parmi eux, il y a les outils techniques comme par exemple les outils de suivi et d'évaluation : les grilles d'analyse, les guides méthodologiques ou encore des solutions logicielles qui, basées sur un certain nombre de critères prédéfinis, vont permettre la mesure de l'impact environnemental.

Ce type d'outils se multiplie, en même temps que les situations à analyser et à évaluer. Plus qu'un outil désormais, il conviendrait de parler de méthode, d'approche du développement durable selon un modèle d'analyse et d'évaluation de l'impact d'une action sur l'environnement, avant et après que celle-ci soit mise en oeuvre.

Enfin, l'éducation, et plus largement la communication est peut-être un des outils le plus utilisé, parce que jugé comme étant le plus efficace, sinon le plus puissant.

En terme de contenu, l'éducation, mise indubitablement sur la perception qu'auront les générations futures de la notion d'environnement. Une approche éducative prônant une vision holistique de l'environnement, incitant à aller au delà de là où se porte le regard, et associée à une mise en action locale réfléchie pourrait permettre un changement de comportement durable compatible avec l'idée de développement. Cela va de la connaissance de l'impact des actes les plus anodins du quotidien sur l'environnement mais aussi sur les sociétés éloignées, à la pratique d'une « agriculture » écologique, même sous sa forme la plus rudimentaire.

Sur la forme, il s'agit de s'assurer de l'intégration à la fois du développement durable dans l'éducation des enfants à travers le monde, mais aussi d'intégrer en retour l'éducation dans le plan de développement durable dans les actions en faveur du développement durable.

---

<sup>14</sup> [Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle](#)

<sup>15</sup> <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/normative-action/#c79418>

La diversité des outils disponibles et les nombreux acteurs impliqués dans la question du développement durable amènent de nouvelles interrogations, notamment sur la manière dont toutes ces composantes vont pouvoir s'articuler entre elles pour atteindre les objectifs fixés par l'Agenda 2030.

## D. Gouvernance du développement durable

### 1. Définition de la Gouvernance

Dans le domaine du développement durable, la gouvernance est entendue comme l'«action de gouverner et de gérer en adoptant un « décentrement » de la prise de décision (multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans la préparation de cette décision) »<sup>16</sup>.

### 2. Une évolution dans le concept et dans la forme

Cette notion de gouvernance est apparue au niveau international en même temps que les premières préoccupations en matière d'environnement (1972, Conférence sur l'homme et l'environnement, Stockholm, Suède), avec la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 1972). En effet, le développement durable suppose comme on l'a vu l'implication de multiples acteurs qui doivent harmoniser leurs actions : par exemple la pollution n'ayant pas de frontière, l'investissement d'un seul pays est quasiment inutile.

En 1992, la Commission du développement durable (CDD) est créée afin de « d'assurer efficacement le suivi de la Conférence sur l'environnement et le développement 17».

En s'appuyant sur les trois piliers (figure 1) définis lors de cette même conférence de Rio, il est désormais possible de superviser la mise en place d'une coopération entre les différents acteurs concernés par le développement durable.

Mais la recherche d'un équilibre entre ces trois aspects du développement durable s'avère infructueuse, la plupart des initiatives et outils mis en place reflétant la prépondérance, chez les différents acteurs, d'un des piliers sur les deux autres, menant ainsi à des solutions déséquilibrées et donc inefficaces.

Partant de ce constat, des instances de portée internationale ont vu le jour.

En 2012, dans la continuité de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence de Rio+20), la nécessité d'une régulation auprès et entre les différents acteurs d'une part, et la mise en œuvre concertée d'outils permettant d'accéder à cet équilibre fait émerger une nouvelle approche de la gouvernance.

Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable remplace la Commission du développement durable (CDD). Ce nouvel organe est chargé du suivi et de l'examen de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs de développement durable (ODD, 2015)

Enfin, créé en 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est constitué d'experts spécialisés ayant pour mission l'examen des résultats des recherches scientifiques sur le climat, afin d'en référer aux décideurs 18.

---

<sup>16</sup> **Hélène** Combe, « La gouvernance, une impérieuse nécessité pour le développement durable », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 6, n°2 | Septembre 2015, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 09 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10852> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.10852

<sup>17</sup> [Documents de l'ONU - Environnement](#)

<sup>18</sup> [Documents de l'ONU : Environnement](#)



Tous ces organes de gouvernance globale sont en liaison avec des interlocuteurs à des niveaux géographiques et organisationnels nationaux, régionaux et territoriaux, et dont le rôle est de trouver et de gérer des déclinaisons efficaces aux dispositifs actés par les différents acteurs de la scène internationale.

### 3. Bien gouverner le développement durable : la problématique

Le développement durable, concept abordé pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland (CMED, 1987), porte dans son essence la source même des problématiques rencontrées dans la mise en place de sa gouvernance.

Le décentrement dont il est question c'est à dire la « multiplication des lieux et des acteurs impliqués » dans cette gouvernance rend la tâche difficile. Faire coïncider les intérêts de chacun d'une part et trouver des outils et solutions scientifiquement fiables et qui répondent aux spécificités de chaque situation environnementale se révèlent être des défis insurmontables dans un avenir proche, et ce malgré l'urgence de la situation environnementale.

Le développement durable, inscrit dans cette double temporalité a donc vu le modèle des trois piliers s'enrichir avec le temps d'un quatrième, puis d'un cinquième pilier<sup>19</sup>.

Dans un premier temps, il s'agit d'apporter un prolongement aussi bien qu'une alternative à la gouvernance globale qui peine à mettre en place une organisation à la fois efficace et rapide.

Par la dimension culturelle et notamment en ciblant la préservation de la diversité culturelle, le modèle du développement durable se dote d'un mécanisme d'intervention et de gouvernance à l'échelle locale, en soutien à la question sociale qui trouve habituellement un écho à cette même échelle.

Dans un second temps, il s'est agi d'inscrire clairement cette problématique de la gouvernance au centre des préoccupations de tous les acteurs et autres organes de régulation et de décision, et plus précisément, de la gouvernance participative :

*« Sans cela, de nombreux pays en développement, où vit la majorité de la population mondiale, en proie aux sécheresses, aux inondations et à l'insécurité alimentaire, seront sans doute écartés ou auto-exclus du nouveau modèle de développement. Ce qui mettra en péril toute la transition écologique mondiale.<sup>20</sup> »*

**Samy Badibanga, député congolais**

### 4. La gouvernance, entre cadre de référence et évaluation

La question du développement durable est associée, dès le départ, à une approche normative, en ce sens qu'elle a vocation à apporter des méthodes d'action, selon des critères bien précis, ainsi qu'une aide et des outils nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

En 2015, cette démarche a pris la forme d'un dispositif entériné par l'Agenda horizon 2030, adopté par l'ONU après deux ans de négociations : les « objectifs du développement durable<sup>21</sup> » communs à tous les pays engagés, pour les quinze prochaines années.

La gouvernance se doit d'avoir également une approche d'évaluation des actions menées d'une part, mais aussi de l'évolution de la situation globale, d'après les critères qu'elle a elle-

---

<sup>19</sup> [Les géographes français face au développement durable - Anne Jégou \(2007\)](#)

<sup>20</sup> [COP 21 et l'enjeu mondial d'une gouvernance participative du développement](#)

<sup>21</sup> [Les objectifs de développement durable](#)

même posés (voir « les outils du développement durable »). C'est dans ce sens que chacun des dispositifs s'accompagne de la création d'un organe de suivi ayant pour mission de s'assurer de la bonne application des mesures adoptées d'une part, mais également de l'évolution éventuelle à leur donner.

Mais bien que de façon implicite, la gouvernance relève avant tout de l'intervention d'instances publiques, elle est également l'affaire du secteur privé, non seulement parce que celui-ci est largement impliqué dans les situations auxquelles le développement durable tente de remédier, mais aussi et surtout parce qu'il dispose de ressources et de moyens d'actions qui peuvent faire la différence.

Les notions de soutenabilité faible et forte abordées précédemment nous ont laissé entrevoir les difficultés à amorcer une démarche d'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans les modes de gouvernance classique des entreprises.

Cela a soulevé ces dernières années la question de la responsabilité des entreprises face au développement durable, sans que des solutions viables ou du moins satisfaisantes pour ces acteurs ne voient le jour.

Mais la volonté affichée par ces entreprises de contribuer à l'effort collectif d'une part et l'analyse de des principaux frein à l'adhésion des autres ont permis aux organes publics de mettre en place des dispositifs d'accompagnement à l'instauration de nouveaux modes de gouvernance dans la sphère économique (RSE et Norme ISO 26000).

La gouvernance du développement durable est une notion où se côtoient d'un côté le pragmatisme face à une situation critique bien réelle et de l'autre côté l'éthique d'une gestion publique et privée du développement durable où la transparence et la responsabilité sont les maîtres mots.

## Conclusion

Aujourd'hui, le modèle de gouvernance des trente dernières années a montré ses limites face à une situation de plus en plus critique, notamment après le constat que les efforts fournis depuis le sommet de RIO en 1992 n'ont pas suffi à enrayer la tendance de la dégradation environnementale, avec les impacts irréversibles pour les populations.

La conférence de Rio+20 (2012) qui a donné naissance aux objectifs du développement durable, en plus de fournir un cadre précis et fonctionnel aux actions à mener, a présenté une approche résolument portée sur l'interdisciplinarité, en mettant notamment l'accent sur les articulations qui existent entre les différents domaines et acteurs. L'interrelation et l'interdépendance, en insistant sur les liens qui existent entre les différents objectifs à atteindre, apporte une dimension jusque-là inaboutie dans la démarche du développement durable, poussant ainsi les différents acteurs à sortir de la logique de cantonnement aux seuls objectifs qui les concernent.

En attendant que ce dispositif se mette en place et évolue jusqu'à sa forme fonctionnelle, le mot résilience a été lâché. Parce qu'encore une fois, en matière de temporalité, le développement durable en appelle à la patience, mais dans un contexte d'une telle urgence.

## Bibliographie

- <http://www.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/40322-ecologie-faudrait-planetes-humanite-hommes-vivaient-comme.html>
- [https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2017\\_French.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2017_French.pdf)
- [www.v1.agora21.org](http://www.v1.agora21.org)
- <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1214>
- [www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)
- [www.fnh.org](http://www.fnh.org)
- [www.quinoa.be](http://www.quinoa.be)
- Flipo F. La diversité culturelle. Encyclopédies de Développement Durable; n°23 - Décembre 2006. [http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf\\_No23\\_Flipo.pdf](http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf_No23_Flipo.pdf)
- Ouédraogo P. (2018). La gouvernance du développement durable.
- [http://www.objectif2030.org/media/modules\\_pdf/MOOC\\_module-2\\_web.pdf](http://www.objectif2030.org/media/modules_pdf/MOOC_module-2_web.pdf)
- Tour d'horizon des enjeux des 3 piliers du développement durable.
- <http://www.3-0.fr/doc-dd/qu-est-ce-que-le-dd/tour-d-horizon-des-enjeux-des-3-piliers-du-developpement-durable#Pr%C3%A9server%20l%27environnement>
- Villeneuve, Claude (1998). Qui a peur de l'an 2000 ? Guide d'éducation à l'environnement pour le développement durable, Sainte-Foy, Multimondes et UNESCO.
- Villeneuve, C., Riffon, O. et Tremblay, D. (2016). Comment réaliser une analyse de développement durable? Grille d'analyse de développement durable (GADD) de la Chaire en éco-conseil. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi, en partenariat avec l'OIF/IFDD. <[http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2017/04/GADD\\_2017\\_04\\_03.xlsx](http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2017/04/GADD_2017_04_03.xlsx)>.
- Programme du développement durable de l'ONU : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : <https://www.unenvironment.org/fr/propos-de-lonu-environnement>
- Commission des Nations Unies pour le développement durable (CDD) : <http://www.un.org/fr/conf/csd/about.shtml>
- Stratégie de la banque mondiale dans le développement durable : <http://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2017/03/15/world-bank-launches-financial-instrument-to-expand-funding-for-sustainable-development>

- Fond monétaire international :  
<http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/46/Sustainable-Development-Goals>
- Institut international de développement durable : <http://www.iisd.org/>
- <http://research.un.org/fr/docs/environment/bodies>
- <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>
- [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CDDEP\\_Gouvernance%20et%20d%C3%A9veloppement%20durable%20-%20Mode%20d%27emploi.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CDDEP_Gouvernance%20et%20d%C3%A9veloppement%20durable%20-%20Mode%20d%27emploi.pdf)
- [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CDDEP\\_Mise%20en%20oeuvre%20des%20principes%2C%20visions%20et%20valeurs%20de%20la%20responsabilit%C3%A9%20sociale%20des%20organismes%20publics.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CDDEP_Mise%20en%20oeuvre%20des%20principes%2C%20visions%20et%20valeurs%20de%20la%20responsabilit%C3%A9%20sociale%20des%20organismes%20publics.pdf)
- “Nudges verts” : de nouvelles incitations pour des comportements écologiques
- [http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2011-03-09-na-216-nudgesverts\\_0.pdf](http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2011-03-09-na-216-nudgesverts_0.pdf)

## Annexe

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*
Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
Source <sup>[1]</sup> : ONU
* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

<sup>1</sup> « [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) »